

# Prix B2V

PREVENTION  
AUTONOMIE SOLIDARITE  
SOLIDARITE PREVENTION AUTONOMIE  
PREVENTION SOLIDARITE  
AUTONOMIE SOLIDARITE AUTONOMIE  
PREVENTION

## Pratiques innovantes au service de l'accompagnement des personnes âgées fragiles et des personnes handicapées vieillissantes

Edition 2019

Pour sa 8<sup>ème</sup> édition, le Prix B2V récompense les actions concrètes et innovantes qui ont pour objectif l'accompagnement des personnes âgées fragiles et des personnes handicapées vieillissantes dans leurs difficultés de vie.

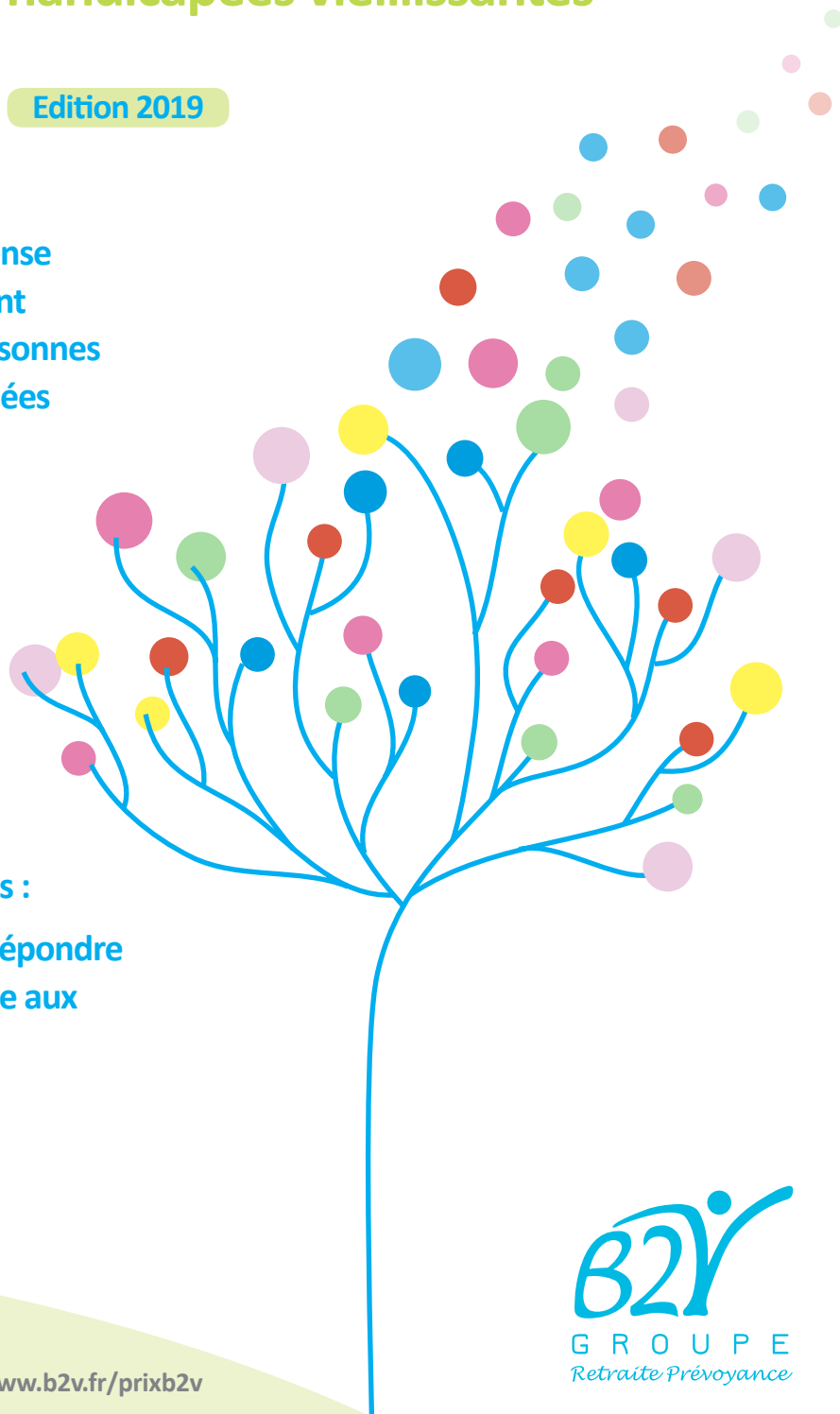
Deux thématiques au choix des candidats :

- Détecter les besoins non couverts, et répondre de manière diversifiée et personnalisée aux attentes et souhaits des personnes
- Prévenir et accompagner les ruptures dans les parcours de vie

Dotation de 50 000 euros (2 prix de 25 000 €)

Date limite de dépôt des dossiers : lundi 3 juin 2019

Dossier de candidature à télécharger sur internet : [www.b2v.fr/prixb2v](http://www.b2v.fr/prixb2v)



**B2V**  
G R O U P E  
Retraite Prévoyance

# Pratiques innovantes au service de l'accompagnement des personnes âgées fragiles et des personnes handicapées vieillissantes

**Pour sa 8<sup>ème</sup> édition, le Prix B2V récompense les actions concrètes et innovantes qui ont pour objectif l'accompagnement des personnes âgées fragiles et des personnes handicapées vieillissantes dans leurs difficultés de vie.**

Le nombre de personnes âgées va croissant. Selon le rapport 2018 de l'Observatoire des territoires sur l'analyse des mobilités en France, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est passée de 13,9 % en 1990 à 18,8 % en 2016. Ce vieillissement se traduit différemment selon les territoires et pose des problématiques d'accessibilité aux services et d'adaptation des réponses existantes aux différents parcours de vie.

Si elles vieillissent généralement dans de bonnes conditions, nombreuses sont les personnes âgées qui sont confrontées à des situations de dépendance physique et/ou psychique, ainsi qu'à un sentiment de solitude, voire d'exclusion. Elles n'ont souvent plus droit au chapitre en ce qui concerne leur mode et leur lieu de vie, notamment lorsqu'elles souffrent de dépendance psychique et de problèmes de communication, qu'elles vivent à domicile ou en institution.

Quant aux personnes handicapées, elles ont vu leur espérance de vie considérablement augmenter ces dernières décennies. Mais leur vieillissement, souvent prématuré, n'a pas été anticipé et les réponses de proximité apportées à ces personnes sont encore insuffisantes. L'avancée en âge des personnes handicapées nécessite bien souvent des réorientations qui génèrent une rupture dans leur parcours de vie. On observe ainsi un accroissement des personnes handicapées d'au moins quarante ans dans les institutions médico-sociales destinées aux personnes âgées. Les familles qui entourent ces personnes, quand elles existent, se sentent démunies, en souffrance, et seules face à ces situations de vieillissement.

En outre, les professionnels, qui ont des conditions de travail difficiles, accompagnent de plus en plus de personnes et ont de moins en moins de temps à consacrer à la concertation et à la réflexion partagée entre acteurs d'un même territoire, ce qui peut augmenter les difficultés vécues par les personnes confrontées à des situations de dépendance et à des ruptures de vie.

## Quelles sont les thématiques ?

### **1) Détecter les besoins non couverts, et répondre de manière diversifiée et personnalisée aux attentes et souhaits des personnes**

Les réponses offertes sur chacun des territoires ne couvrent généralement pas l'ensemble des besoins, notamment ceux des personnes les plus fragiles et les plus isolées : les offres existantes pour les personnes âgées manquent de diversité et de souplesse de fonctionnement pour s'adapter à chacune des situations ; de même, peu de propositions de proximité et adaptées aux besoins des personnes handicapées vieillissantes sont proposées. Des dispositifs de lutte contre la solitude existent, mais nombreuses sont les personnes

âgées et/ou handicapées à vivre une solitude subie, sans information ou accès aux dispositifs de soutien existants.

Les articulations ne sont pas toujours effectives entre les différents acteurs, en particulier ceux des services à domicile et des établissements, du handicap et de la gérontologie. De ce fait, les personnes souffrant de dépendances, et plus particulièrement celles ayant des difficultés de communication, voient leurs projets de vie rarement respectés. De plus, il est rarement proposé aux personnes fragiles de tester des services afin de mesurer l'adaptation de ces derniers à leurs besoins et souhaits.

Pourront être soutenues des initiatives telles que : actions de concertation entre acteurs de proximité pour repérer les besoins non couverts et y répondre de manière cohérente, mise en place de services originaux centrés sur les attentes des bénéficiaires et fonctionnant de manière souple, mobilisation des établissements pour répondre aux demandes d'aide des personnes vivant à domicile, actions originales de lutte contre la solitude permettant l'implication active des personnes visées et la création de relations sociales durables.

Un intérêt particulier sera porté aux initiatives incluant une démarche de concertation avec les personnes âgées, personnes handicapées vieillissantes, et leurs familles.

## 2) Prévenir et accompagner les ruptures dans les parcours de vie

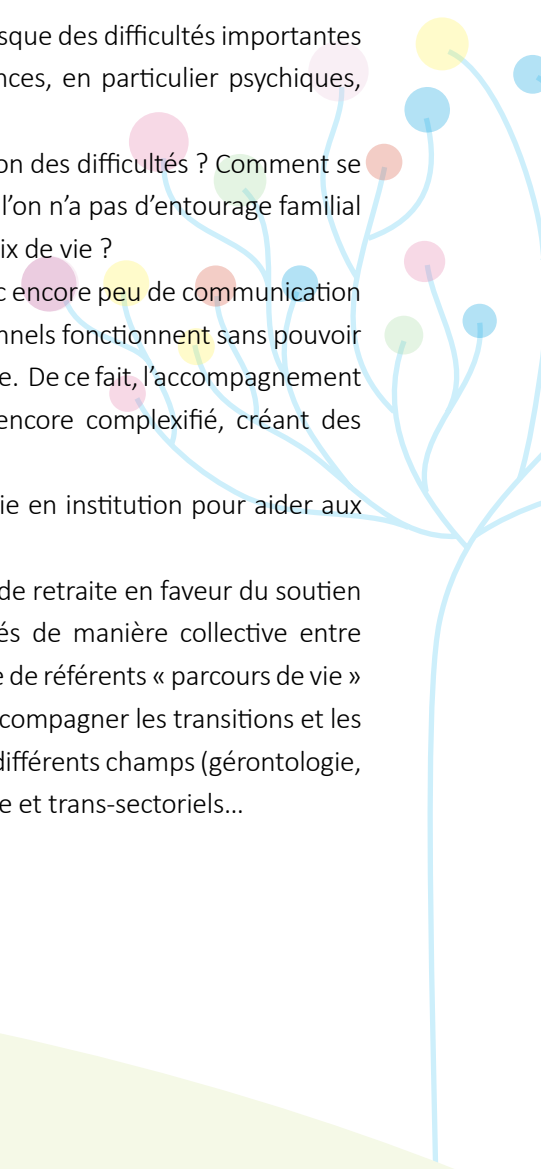
Les systèmes d'aide et de soutien existants se révèlent souvent inadaptés lorsque des difficultés importantes apparaissent dans la vie des personnes âgées ou handicapées : dépendances, en particulier psychiques, deuils, changement de lieu de vie...

Comment obtenir une aide de manière personnalisée et adaptée à l'évolution des difficultés ? Comment se faire entendre lorsque l'on souffre de troubles de la communication ou que l'on n'a pas d'entourage familial ou social pour nous accompagner ? Comment mieux faire respecter ses choix de vie ?

Sur le terrain, on constate des dispositifs d'aide souvent trop cloisonnés, avec encore peu de communication entre les acteurs gérontologiques, du handicap, et de la santé. Les professionnels fonctionnent sans pouvoir toujours organiser la concertation avec les autres acteurs d'un même territoire. De ce fait, l'accompagnement des difficultés de vie des personnes âgées ou handicapées s'en trouve encore complexifié, créant des ruptures dans leur parcours de vie.

Des ponts sont aussi à établir ou à renforcer entre la vie à domicile et la vie en institution pour aider aux changements de lieu de vie lorsque cela s'avère nécessaire.

Pourront être soutenues des initiatives telles que : initiatives de résidences de retraite en faveur du soutien à domicile des personnes âgées ou handicapées, nouveaux services créés de manière collective entre professionnels, élus, aidants familiaux à l'échelle d'un territoire, mise en place de référents « parcours de vie » pour les personnes les plus fragiles, initiatives coordonnées permettant d'accompagner les transitions et les changements, actions de concertation voire de formations entre acteurs de différents champs (gérontologie, handicap, santé...), création de comités de réflexion éthique pluridisciplinaire et trans-sectoriels...



## Qui peut participer ?

- Tout organisme à but non lucratif (association ou organisme public) exerçant son activité sur le territoire français, à l'exception des organismes dont B2V est membre.
- Sont éligibles :
  - les actions innovantes s'inscrivant dans l'une des 2 thématiques du Prix B2V Solidarité Prévention Autonomie,
  - les actions opérationnelles avant le mois de mars 2019, y compris les actions ponctuelles à condition qu'elles soient facilement reproductibles ou généralisables,
  - les actions dont le financement est assuré indépendamment d'un éventuel soutien financier de B2V.

Il est précisé que les actions qui auraient déjà été récompensées par un prix lors de l'une des éditions précédentes du Prix B2V ne sont pas éligibles à concourir. Pour autant, le porteur de projet est éligible à concourir de nouveau, mais pour une autre action que celle déjà primée.

Il est précisé que les actions qui auraient déjà été récompensées par un prix lors de l'une des éditions précédentes du Prix B2V ne sont pas éligibles à concourir. Pour autant, le porteur de projet peut concourir de nouveau, mais pour une autre action que celle déjà primée.

Seules les réalisations **innovantes** et **originales** sont susceptibles d'être primées.

## Quels sont les critères d'appréciation des actions candidates ?

- Les bienfaits, évaluables, de l'action auprès du public visé,
- La réflexion entre les différents acteurs de la gérontologie, de la santé et du handicap à l'échelle d'un territoire,
- La participation du public visé à l'élaboration, à la mise en place, ou au fonctionnement de l'action candidate,
- Le caractère novateur (du point de vue de l'action en elle-même, de la méthodologie de montage de projet ou de tout autre aspect),
- La viabilité économique de l'action,
- L'expertise du porteur de projet, sa connaissance et son expérience du public concerné,
- La capacité du porteur de projet à pérenniser l'action engagée.

## Comment postuler ?

Téléchargez le dossier de candidature sur internet en saisissant : [www.b2v.fr/prixb2v](http://www.b2v.fr/prixb2v)

Renvoyez votre dossier complet (dossier de candidature, statuts de l'organisme promoteur de l'action, derniers bilan et compte de résultats validés, et dernier rapport d'activité), avant le 3 juin 2019, à la fois :

- **par voie postale** (le cachet de la poste faisant foi), le dossier de candidature complété et les pièces annexes : Groupe B2V - Prix B2V Solidarité Prévention Autonomie – 18 avenue d'Alsace – TSA 40003 – 92926 LA DEFENSE CEDEX
- **et par courriel**, le dossier de candidature complété (en format dématérialisé) et, le cas échéant, les pièces annexes disponibles (en format Word, Pdf ou Excel) : [prixb2v@b2v.fr](mailto:prixb2v@b2v.fr)

## Quels sont les prix ?

**2 prix de 25 000 € chacun seront décernés.**

Les actions primées seront également valorisées par une communication audiovisuelle.

## Quelles sont les étapes de sélection ?

- Après réception des dossiers de candidature, une première sélection sera établie parmi les dossiers **complets**. Cette sélection sera ensuite présentée au Jury, composé de représentants des Commissions sociales B2V et d'un représentant de l'Observatoire B2V des Mémoires.
- Les 2 Lauréats s'engagent à accepter que B2V communique dans les médias sur les actions primées. L'attribution d'un prix entraînera la signature d'une convention d'engagement entre le porteur de projet et B2V.

## Qui sommes-nous ?

B2V est un groupe paritaire de protection sociale multi-professionnel au service des entreprises de l'Assurance, de l'enseignement privé indépendant et de nombreux autres secteurs d'activité. Il gère la protection sociale de 23 000 entreprises et 630 000 actifs et retraités. B2V mène depuis toujours une politique d'action sociale volontariste, solidaire et innovante au profit du bien-être des salariés et retraités et des populations les plus fragilisées.

**Pour en savoir plus, saisissez [www.b2v.fr/prixb2v](http://www.b2v.fr/prixb2v) sur internet**

**Vous y trouverez le dossier de candidature, le règlement de participation et la convention d'engagement du Lauréat (pour information).**